

## C.E.T. de Malvoisin (MAL)

### Fiche descriptive

Généralités	<p>Localisation : Lieu-dit " Bois de Gerhenne" 5575 Gedinne X<sub>min</sub> : 193 500, X<sub>max</sub> : 193 820 ; Y<sub>min</sub> : 78 600, Y<sub>max</sub> : 78 840 m</p> <p>Superficie : 1,2 ha. Exploitant : BEP Environnement. Classe : C.E.T. de classe 2 et de classe 3. Type : Comblement d'une ancienne carrière de kaolin.</p>	
Exploitation	<p>Autorisations en vigueur : Autorisation d'exploiter du 13/06/2002 (expiration en 2022) Art.65 du 30/04/2019.</p> <p>État actuel : C.E.T. réhabilité, postgestion en cours (exploitation de 1992 à 2008).</p> <p>Cellules et phases d'exploitation : C.E.T. de classe 2 : Sous-phase I.1 (0,55 ha, de 1992 à 2000), Sous-Phase I.2 (0,63 ha, de 2000 à 2007), C.E.T. de classe 3 : à l'ouest du site (de 1992 à 2008).</p>	
Percolats et Rejet STEP	<p>Récupération des percolats : Oui (stockage dans une lagune). STEP sur site : Non (évacuation en STEP urbaine). Rejet en eaux de surface : Oui (eaux de ruissellement et eaux pompées sous membrane dans le ruisseau de Rochette – rejet intermittent : trop-plein du bassin d'orage). Rejet à l'égout : Non.</p>	
Eaux Souterraines	<p>Nappe présente : Aquifère du massif schisto-gréseux de l'Ardenne (cote amont-aval) (406-377 m). Rabattement de nappe : Drainage sous membrane. Réseau de piézomètres : Pz1, Pz2 (détruit en 2013), Pz2bis, Pz3, Pz4.</p>	
Biogaz	<p>Valorisation du biogaz : Non (traitement sur filtre à charbon actif depuis 2019). Nombre de puits de gaz : 11 puits, dont 3 mixtes (biogaz/percolats). Moteur (puissance) : Aucun. Torchère : 1 (à l'arrêt depuis la mise en place du filtre).</p>	
Surveillance environnementale	AIR	<p>Emissions moteur : Non, mais contrôle des gaz en sortie du filtre à charbon actif. Emissions diffuses de biogaz : Aucun suivi. Qualité de l'air ambiant : Analyse CH<sub>4</sub> en continu (x 10 min) + analyses ponctuelles COV. Suivi des odeurs : Aucun suivi (peu problématique sur C.E.T. réhabilité).</p>
	EAU	<p>Percolat : Oui. Rejet STEP : Non. Eaux de surface : Non (plus depuis 2019). Eaux souterraines : Oui (Pz1, Pz2bis, Pz3, Pz4, eau sous membrane)</p>
Campagnes ISSeP	<p>1<sup>ère</sup> campagne (2006) : Rapport 279/2007. 2<sup>ème</sup> campagne (2008) : Rapport 2597/2009. 3<sup>ème</sup> campagne (2010) : Rapport 4839/2010.</p> <p>Surveillance accrue des eaux souterraines (2013) : Rapports 983/2013 et 897/2014. (2014) : Rapport 180/2015. 6<sup>e</sup> campagne (2016) : Rapport 0074/2017.</p> <p>Evaluation modification de la postgestion (2018) : Eaux : rapport 2090/2018. Biogaz : rapport 1704/2018.</p> <p>Suivi de la gestion du biogaz (2019) : Rapport 3457/2019</p> <p>7<sup>e</sup> campagne de surveillance des eaux (2020) : Rapport 0076/2021</p>	